

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 24 juin 2025**

**Objet : Convention « Atelier Retraite » et fixation des tarifs**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le mardi 24 juin deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents :**

Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Fernand BERSON  
Monsieur Jean-Luc CADEDDU  
Madame Christine CERRIGONE  
Monsieur Patrick de la MARQUE  
Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Bernard FOISY  
Madame Françoise KERN  
Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Philippe LAURENT  
Monsieur Anthony MANGIN

**Avaient donné procuration :**

Madame Nadège AZZAZ à Madame Françoise KERN  
Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Monsieur Patrick de la MARQUE  
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES  
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Fernand BERSON  
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Anthony MANGIN  
Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Philippe LAURENT  
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Jean-Luc CADEDDU

**Etaient absents et excusés :**

Madame Sabrina ASSAYAG  
Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Madame Jacqueline BELHOMME  
Madame Marie CHAVANON  
Monsieur Etienne FILLOL  
Monsieur Frédéric MOLOSSI  
Madame Aurore THIROUX  
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

**Objet : Convention « Atelier Retraite » et fixation des tarifs**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 452-41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité d'élargir l'offre de services en matière de retraite afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements du ressort territorial de la petite couronne d'Ile de France,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la création d'une nouvelle mission optionnelle de conseil en matière d'« Atelier retraite ».

**Article 2 : ADOPTE** la convention type d'adhésion à la prestation « Atelier retraite », ci-annexée, pour les collectivités et établissements du ressort territorial.

**Article 3 : FIXE** pour toute nouvelle adhésion à la convention susmentionnée les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

- 800 euros la journée,
- 400 euros la demi-journée.

**Article 4 : FIXE** une surcote de + 50% de la tarification pour les collectivités et établissements non affiliés.

**Article 5 : AUTORISE** le Président à signer la convention, ainsi que tout document ou avenant y afférent.

 Le Président

  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*